RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(1) N° de publication : (A n'utiliser que pour les commandes de reproduction). 2 494 346

PARIS

A2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION

²⁰ N° 80 24486

Se référant : au brevet d'invention n° 80 17141 du 31 juillet 1980.

	Se referant : au prevet a invention n° 80. 17141 du 31 juillet 1980.
64	Dispositif de moteur à vent.
6 1	Classification internationale (Int. Cl. ³). F 03 D 3/04.
22 33 32 31	Date de dépôt
41)	Date de la mise à la disposition du public de la demande
71)	Déposant : PIANELLI Jacques, résidant en France.
72	Invention de : Jacques Pianelli.
73	Titulaire : Idem (7)
74)	Mandataire : A. Roman, 35, rue Paradis, 13001 Marseille.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

L'objet de l'invention concerne une addition apportée au Brevet N° 80 17 141, pour dispositif de moteur à vent.

Il est destiné à améliorer le rendement par augmentation des surfaces de captation.

5

10

15

20

25

30

L'expérience a démontré que la turbine constituée par quatre pales à 90° combinées avec des panneaux intercalaires à 45° espacés, et soumises à un déflecteur capteur permettant d'obtenir un rendement supérieur en ne soumettant à l'action du vent que la partie supérieure des pales et en protégeant de toute turbulence les parties inférieures.

Il n'en demeure pas moins, que seule une moitié des pales étaient successivement motrices.

Le dispositif suivant l'invention supprime cet inconvénient et donne la possibilité de soumettre la totalité des surfaces supérieures et inférieures aux effets moteurs du vent.

Il est constitué par la combinaison des pales avec panneaux intercalaires dont les ailes supérieures reçoivent seules les effets directs des vents sous l'action du carter déflecteur avec un double capteur latéral inférieur, de section circulaire symétrique canalisant le vent par un mouvement tournant inverseur afin qu'il souffle simultanément dans la partie basse du carter et sur les faces inférieures des pales.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale du dispositif.

La figure 2 montre vu en plan suivant la ligne X Y, la partie inférieure du carter.

La figure 3 est une représentation schématique en perspective de l'ensemble du moteur à vent.

 $\ensuremath{\text{La}}$ figure 4 est une vue en perspective du moteur avec le positionnement des organes.

La turbine figures (1, 2, 3) est constituée par quatre pales 1, 2, 3, 4, avec secteurs de panneaux intercalaires 5, 6, 7, 8.

Ces panneaux séparés (figure 3) sont de moindres hauteurs et implantés suivant des espaces 9, 10.

Le carter comporte une rampe inférieure 11 formant cache abritant les secteurs inférieurs des pales sur toute leur hauteur et un déflecteur supérieur 12 captant les veines d'air qui sans cela passeraient au dessus de la turbine.

5

10

15

20

25

Sur les faces latérales arrières 13, 14 du carter sont implantés deux capteurs inverseurs cylindriques ou de toute autre forme appropriée 15, 16 préférentiellement avec évasement canalisant le flux aérien, dont les courbures 17, 18 déflectent par les ouvertures intégrales 19, 20 le vent flèche A par un mouvement tournant sur les faces opposées 7 et 3 des pales qui se trouvent à l'abri des vents flèche C par le cache i1.

Ce fluide moteur frappe sur les pales inférieure en sens contraire de celles de la partie haute, ce qui augmente le rendement de l'appareil.

Cet air "secondaire" est évacué soit par des orifices 21, 22 à la partie inférieure du carter, soit à la partie supérieure du cache 11, afin d'augmenter le volume de l'air "primaire" flèche C.

Avec ce dispositif on capte un vent direct flèche C, un vent déflecté supérieur flèche D, un vent déflecté inférieur flèche E et deux vents latéraux dirigés B B(figure 4)

Ces capteurs inverseurs latéraux peuvent être placés parallèlement au déflecteur 12 à la partie supérieure du carter et déboucher à la partie basse sans obturer l'évacuation.

On peut également par un jeu de vannes utiliser les deux admissions simultanément ou successivement.

Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

1º Dispositif de moteur à vent améliorant le rendement pour la captation de l'énergie, suivant la revendication 2 du Brevet Français N° 80 17 141 du 31 Juillet 1980, par l'adjonction sur le bati de capteur et déflecteur destinés à augmenter le volume d'air moteur tout en conservant des moyens décrits sans autre modification se caractérisant par la fixation sur les faces latérales (13, 14) du carter et à sa partie inférieure de deux capteurs inverseurs (15, 16) avec secteurs circulaires (17, 18) à ouvertures intégrales (19, 20) et débouchant à la hauteur des pâles diamétralement opposées à celles soumises à l'effet direct du vent.

2º Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la turbine est constitutée par les pâles (1, 2, 3, 4) implantées à 90° sur l'arbre porteur et des panneaux capteurs intercalaires (5, 6, 7, 8) de moindre hauteur, mais poisitonnés à 45° par rapport aux pâles avec des espaces intercalaires (9, 10) étant prévu que seules les pâles supérieures sont successivement exposées aux effets directs des vents.

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractéri20 sant par le fait que les capteurs déflecteurs (15, 16) inférieurs inversant le sens de poussée du vent débouchent dans la partie inférieure du carter sous la rampe formant cache et s'échappent par des orifices d'évacuation (21, 22) ou sont orientés vers la partie supérieure (11).

3 Feuillets P. PON

5

Mr Jacques PIANELLI Par Procuration



